

Foire aux questions

Webinaire du 16 avril 2020

1. Concernant les livrables relatifs à l'opération, comment peut-on réaliser un bilan avant la fin de l'opération ?

Le bilan est à transmettre au moment de la demande de paiement, il intervient donc lorsque l'opération est terminée. Il est important de mentionner des objectifs réalisables. Au moment de la demande de paiement, on pourra vous questionner sur les raisons de l'écart entre les objectifs prévus et les objectifs réalisés.

2. Concernant les principes horizontaux, la notion de développement durable est-elle à prendre au sens large en incluant la dimension sociale ?

Oui.

3. Impacts du COVID-19 : Comment fait-on lorsque le projet est prévu en présentiel et que le COVID-19 impose le confinement ?

Deux cas de figure sont possibles :

- Soit le projet s'est totalement arrêté, dans ce cas il faut le mentionner au moment de l'accompagnement, on essaiera de redéfinir le projet
- Soit le projet a continué à se dérouler mais sous une autre forme (webinaires, visioconférences) à ce moment-là les dépenses pourront tout de même être prises en compte. Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à la [foire aux questions relative au COVID-19](#).

4. Quel est le délai maximum pour envoyer le dossier ? Quelle est l'échéance de dépôt ?

Il est impératif de déposer votre demande de subvention sur le portail esynergie avant la fin de l'opération. Il est important de prendre une marge de sécurité ou nous informer des difficultés car la date numérique fera fois.

5. Est-il possible de dématérialiser le questionnaire participants (étant donné le contexte actuel) ?

Oui. Lors de l'instruction de votre dossier ce sujet sera examiné avec attention pour que le processus de collecte soit fiable et garantisse la collecte des indicateurs exigés par la commission européenne.

6. Suite au dépôt, de combien de temps disposons-nous pour vous transmettre les justificatifs d'opération ?

Il faudra transmettre les documents nécessaires à l'instruction dès que possible.

Pour les justificatifs à transmettre pour la demande de paiement, vous pourrez les collecter pendant le déroulement de l'opération.

7. Quelle est la coordination avec la subvention régionale ?

Les dialogues de gestion sont en cours, il faut se rapprocher de la direction de la formation et de l'orientation pour obtenir des informations relatives à la subvention régionale.

8. Le guide e-synergie reprend-il l'ensemble des informations présentées dans ce webinaire ?

Oui, il est très détaillé, des copies d'écran sont présentes dans ce guide.

9. Combien de projets avez-vous reçu ?

42 dossiers ont été retenus, trois projets ont reçu des réponses défavorables.

10. Pour les dépenses autres que les dépenses de personnel, doit-on fournir des justificatifs comme des devis et des factures ?

Pour les dépenses autres que les dépenses de personnel, un taux forfaitaire de 40% sera appliqué. Pour ces dépenses, aucun justificatif ne sera demandé.

Nous demanderons des justificatifs pour les dépenses de personnel comme les fiches de paie et les feuilles de temps.

11. Faut-il des codes pour consulter la plateforme e-synergie ?

Vous devez créer un compte avant de pouvoir accéder à la plateforme.

12. Quel est le calendrier de versement de la subvention ?

Lorsque nous vous enverrons la convention, il faudra nous la retourner signée, et vous pourrez percevoir une avance. La demande de paiement interviendra dès la fin de l'opération et vous pourrez percevoir le solde.

13. Est-il possible d'avoir plusieurs comptes sur synergie pour le même dossier ?

Lors de la création du compte, un gestionnaire de compte est créé. Ce gestionnaire a la possibilité d'ajouter plusieurs utilisateurs pour le compte et de leur déléguer des droits d'accès et de modification des informations saisies.

14. Dans combien de temps allons-nous être contacté ?

Pour les opérations qui se terminent avant septembre 2020, nous vous contacterons dans les jours suivant ce webinaire.